

EPREUVE DE SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES - SESSION 2006

EPREUVE DU 2^{ème} GROUPE – ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE
Temps de préparation : 30 minutes - Durée de l'interrogation : 20 minutes
La calculatrice n'est pas autorisée

THEME DU PROGRAMME : Travail et emploi

Avertissement au candidat : on attire votre attention sur le fait que ce thème ne doit pas être confondu avec la question à traiter. Ce thème indique seulement le cadre principal d'étude.

Questions préalables

1. Quels sont les différents types de flexibilité du travail. (document 2)
2. Donnez la signification des données entourées (document 1)
3. Expliquez la phrase soulignée (document 2).

Sujet à traiter à l'aide de vos connaissances et des documents.

Après avoir montré qu'une organisation du travail plus flexible peut réduire le chômage, vous présenterez les limites de cette relation.

Document 1

Evolution de l'emploi total et de l'emploi atypique en France

	1985-1994	1994-2001
Variation de l'emploi total :		
- en niveau	664 000	+1 609 800
- en %	+ 3 %	+ 7, 2%
Variation des emplois atypiques		
- en niveau	+ 630 000	+ 735 000
- en %	+ 107 %	60%
Emplois atypiques en % des créations totales	95 %	46 %

Source : Insee, calculs COE, in *Les Cahiers Français* Mai-Juin 2003

Document 2

En France, l'emploi va au plus mal. Le taux de chômage a franchi le seuil de 10 %. Parmi ceux qui ont un emploi salarié, 20 % ne sont pas protégés par un contrat à durée indéterminée. La précarité monte, et la France, avec un taux d'emploi de 63 % par rapport aux personnes en âge de travailler (de 16 à 65 ans), est l'un des pays européens les plus mal lotis, loin derrière le Royaume-Uni (72 %) et surtout le Danemark (75 %). Depuis vingt ans, la flexibilité s'est imposée par la voie législative et réglementaire, les partenaires sociaux ayant échoué dans leur négociation sur ce thème en décembre 1984. **La flexibilité est devenue synonyme de précarité.** C'est ainsi que l'OCDE, dans son rapport 2004 sur l'emploi, après avoir, année après année, sermonné des gouvernements jamais assez audacieux dans l'assouplissement du droit du travail, a lancé cet avertissement : « Les gouvernements doivent être attentifs à la sécurité de l'emploi, au type de méthodes utilisées pour promouvoir l'emploi, aux effets de la flexibilité de l'emploi sur (...) la vie professionnelle, ainsi qu'à l'effet des écarts croissants de revenus entre salariés selon la qualification, qui renforce le besoin de formation tout au long de la vie.»

Source : *Le Monde*, 2 mars 2005

NB : Ce sujet doit impérativement être rendu à l'interrogateur à la fin de l'épreuve. Ne rien inscrire sur cette feuille.